



# LE COUP DE SIFFLET

N° 4



Que le temps passe vite ... Voici déjà le n° 4 alors que les premiers pas de cette rubrique nous paraissent encore si proches. Nous nous attarderons cette fois plus particulièrement sur les documents nécessaires pour permettre le bon déroulement d'une rencontre.

La C.P.A. Brabant

## LICENCES – CARTES D'IDENTITE – DOCUMENTS ASSIMILES - ABONNEMENTS DE TRANSPORT

- **LICENCE :**
- **Un rappel important : seule l'absence de carte d'identité est sanctionnée par un forfait. l'absence de licence est sanctionnée par une amende !**
- **En aucun cas, un arbitre ne pourra empêcher un joueur d'être aligné ou un officiel de se trouver sur le banc même s'il se présente sans carte d'identité et / ou sans licence.**
- **L'arbitre est tenu, alors, de mentionner l'absence du (des) document(s) dans la (les) case(s) adéquate(s) avant la rencontre et fera signer la personne non en ordre après la rencontre.**
- **Néanmoins, il est conseillé de prévenir le club présentant un joueur ou un officiel sans carte d'identité (ou document de remplacement) que le match sera perdu par forfait.**
- **La présentation de la pièce manquante avant la fin de la rencontre ou lors de la clôture de la feuille d'arbitrage annule les différents points énumérés ci-dessus. L'arbitre devra, alors, biffer les mentions devenues inutiles sur la feuille d'arbitrage.**

- **CARTE D'IDENTITE :**
- **Vous le savez, elle est obligatoire ! Il existe néanmoins des documents de substitution. Elle peut être remplacée par le permis de conduire, par un passeport, par un papier officiel de perte avec photo, un certificat d'inscription au registre des étrangers ou une carte d'identité fédérale.**
- **En ce cas, il ne faut pas remplir la case « document d'identité manquante » sur la feuille de match.**

- **RENCONTRES DE JEUNES : ABONNEMENT DE TRANSPORT :**
- **En Compétitions « Jeunes » (sauf pour Juniors et Espoirs), l'abonnement de transport (STIB, TEC, DE LIJN, ...) (avec photo !!) est accepté comme pièce d'identité.**
- **Il ne faut, dès lors, pas remplir la case « document d'identité manquante ».**

- **CARTES D'IDENTITE (OU DOCUMENTS SIMILAIRES) :**
- **Les cartes d'identité doivent être remises aux clubs après le contrôle des joueurs mais avant le début de la rencontre. Les cartes d'identité ne peuvent, en aucun cas, demeurer dans le vestiaire de l'arbitre en son absence.**

- **A NE PAS OUBLIER :**
- **Pas de document d'identité (carte d'identité ou document assimilé) : les joueurs peuvent être alignés et les officiels se trouver sur le banc MAIS la rencontre sera perdue par forfait !**
- **En aucun cas, un arbitre ne pourra empêcher un joueur d'être aligné ou un officiel de se trouver sur le banc même s'il se présente sans carte d'identité (ou document similaire) et / ou sans licence.**
- **L'arbitre doit introduire un rapport pour le manquement constaté à l'instance compétente.**

- **DERNIERE REMARQUE :**
- **Seuls les documents dont la date de validité n'est pas dépassée sont valables !**

## QUELQUES CONSEILS

- **BRASSARDS :**
- **Toute personne inscrite sur la feuille comme officiel doit être porteuse d'un brassard !**
- **Pas de brassard → pas de présence sur le banc !**
- **Une exception : le délégué visité ! (Celui-ci est indispensable pour qu'une rencontre puisse avoir lieu). En ce cas, un rapport devra être établi par l'arbitre.**

- **BANC DE TOUCHE :**
- **Il est rappelé que seul le coach peut donner des instructions à ses joueurs !**

- **BOISSON POUR ARBITRES :**
- **Un arbitre a droit à recevoir une boisson lors des rencontres pour lesquelles il est désigné.**
- **Si l'équipe visitée omet de lui donner cette boisson, l'arbitre peut, à condition qu'il établisse un rapport faisant état du "manque de boisson", ajouter, sur sa note de frais, la somme de 1 euro.**
- **L'arbitre doit recevoir sa boisson dans une bouteille scellée ! Il a le droit de la refuser – et de faire rapport – si ceci n'est pas le cas !**

- **REMARQUES SUR LA FEUILLE DE MATCH APRES LA RENCONTRE :**
- **Il semble nécessaire de rappeler que les clubs ne sont pas autorisés à transcrire des remarques sur la feuille de match après la rencontre ! Seul l'arbitre est autorisé à le faire !!!**